

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET POUR LA CREATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VULAINES-SUR-SEINE

Par arrêté n°2021-003 du 12 avril 2021, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la déclaration de projet pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Vulaines-sur-Seine.

Cette procédure a pour objectif d'adapter le PLU afin de créer une aire d'accueil des gens du voyage de 20 places. Les évolutions apportées au PLU sont les suivantes :

- Modification de la consommation d'espace inscrite dans le PADD
- Création d'un secteur Ngv et d'un règlement dédié à l'aire d'accueil des gens du voyage
- Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur Ngv
- Suppression de l'emplacement réservé existant destiné à accueillir l'aire d'accueil des gens du voyage

A cet effet, le premier vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Jean-Luc BOISGONTIER, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur par une décision en date du 17 novembre 2020.

**L'enquête publique se déroulera
du 17 mai 2021 à 9h au 4 juin 2021 à 20h
en mairie de Vulaines-sur-Seine (siège de l'enquête publique) aux jours et
heures habituels d'ouverture.**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Vulaines-sur-Seine aux dates et horaires suivants :

- Le **mercredi 19 mai 2021 entre 14 h et 17h**
- Le **mardi 25 mai 2021 entre 9 h et 12 h**
- Le **samedi 29 mai 2021 entre 9 h et 12 h**
- Le **vendredi 4 juin entre 17 h et 20 h**

En raison du contexte sanitaire et sur le fondement du décret n°2020-884 du 17 juillet 2020, le public sera tenu de porter obligatoirement un masque au sein des locaux administratifs lors de sa consultation du dossier d'enquête publique et durant sa réception par le Commissaire-Enquêteur lors de ses permanences.

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Le dossier de déclaration de projet pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage avec mise en compatibilité du PLU de Vulaines-sur-Seine
- Le bilan de la concertation
- Les pièces administratives annexes
- Le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et les avis des personnes publiques associées et consultées
- La décision de l'autorité environnementale exemptant d'évaluation environnementale la procédure

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Vulaines-sur-Seine (siège de l'enquête publique) 6 rue Riché - 77870 Vulaines-sur-Seine où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 et les samedis de 9h à 12h) ainsi que lors des permanences du Commissaire-Enquêteur.

Il sera également disponible au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau situé au 44 rue du Château - 77300 Fontainebleau ainsi qu'à l'adresse suivante : www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique18, sur le site internet de la commune de Vulaines-sur-Seine <https://www.vulaines-sur-seine.fr/web/> et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, 44 rue du Château - 77300 Fontainebleau pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 45 - horaires pouvant varier avec la crise sanitaire).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Vulaines-sur-Seine pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courrier postal à l'attention de Jean-Luc BOISGONTIER, commissaire-enquêteur au siège de l'enquête en Mairie 6 rue Riché - 77870 Vulaines-sur-Seine,
- par courriel à l'adresse suivante epgdv@vulaines-sur-seine.fr,
Les pièces-jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets.

Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête soit **du lundi 17 mai 2021 à 9 h jusqu'au vendredi 4 juin 2021 à 20 h**, y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération.

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <https://www.vulaines-sur-seine.fr/web/> et sur le site www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique18 pendant toute la durée de l'enquête.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Vulaines-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.